

CONCOURS LIEUTENANT DE POLICE

Ministère de l'Intérieur

Posté par: formations-concours

Publiée le : 18/9/2008 9:14:03

Fonctions : Les lieutenants de la police nationale appartiennent au corps de commandement et d'encadrement, lequel se substitue aux anciens corps d'inspecteur de police et d'officier de paix.

Les officiers de police qui le constituent secondent ou suppléent les commissaires de police dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils assurent le commandement des fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application (gradés et gardiens de la paix).

Ils peuvent être chargés d'enquêtes, de missions d'information et de surveillance dans les services actifs de police.

Outre la discipline et la formation, ils peuvent également être chargés de missions ou de commandements particuliers de services de police.

Ils ont autorité sur l'ensemble des personnels affectés dans ces services.

Ils sont dotés d'une tenue d'uniforme.

Ils exercent leurs missions en tenue ou en civil selon la nature des fonctions assurées.

Le corps comprend trois grades : lieutenant, capitaine, commandant.

Conditions de recrutement • 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. La limite d'âge peut être reculée d'ans certains cas. N.B.: Dispense de la condition d'âge pour notamment les mères de famille d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau.

• Etre de nationalité française.

Diplôme

• Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant la réussite à trois années d'enseignement supérieur après le baccalauréat ou d'un diplôme ou titre admis en équivalence (se renseigner au Centre).

Peuvent se présenter les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de la possession d'un des diplômes ou titres requis.

Autres conditions

Conditions d'aptitude physique requises, et notamment :

- de taille : mesurer au moins 1,68 m pour les hommes, et 1,60 m pour les femmes,
- d'acuité visuelle : après correction, au moins égale à 15 dixièmes pour les deux yeux, avec un minimum de 5 dixièmes pour un oeil, chaque verre correcteur ou lentille ayant un maximum de trois dioptries pour atteindre cette limite de 15 dixièmes.
- bonne condition physique. **Epreuves du concours**

Epreuves écrites d'Admissibilité:

- 1 - Dissertation sur un sujet faisant appel à des connaissances générales.
- 2 - Rédaction d'une note de synthèse à partir des éléments d'un dossier.
- 3 - Droit pénal et Procédure pénale.
- 4 - Epreuve obligatoire à option parmi : droit public, droit privé, géographie économique et humaine, histoire contemporaine, technologies de l'information et de la communication, mathématiques et statistiques, psychologie, sciences économiques, sociologie des organisations et gestion des ressources humaines.
- 5 - Tests psychotechniques

Epreuves d'Admission:

- Entretien d'évaluation des connaissances et de motivation du candidat.
- Interrogation orale optionnelle au choix parmi les matières non retenues de l'épreuve* 4 de l'admissibilité.
- Epreuve orale de langue étrangère : conversation. Les langues étrangères admises sont : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien.
- Epreuves d'exercices physiques.
- Epreuve facultative de langue : grec, japonais, mandarin, néerlandais, portugais, polonais, russe, turc.